



This article appeared in a journal published by Elsevier. The attached copy is furnished to the author for internal non-commercial research and education use, including for instruction at the authors institution and sharing with colleagues.

Other uses, including reproduction and distribution, or selling or licensing copies, or posting to personal, institutional or third party websites are prohibited.

In most cases authors are permitted to post their version of the article (e.g. in Word or Tex form) to their personal website or institutional repository. Authors requiring further information regarding Elsevier's archiving and manuscript policies are encouraged to visit:

<http://www.elsevier.com/copyright>



Disponible en ligne sur [www.sciencedirect.com](http://www.sciencedirect.com)



## ÉDITORIAL

# Avec le score SIGAPS : c'est le moment de publier dans les *Annales de pathologie* !

## SIGAPS score: Time to publish in the *Annales de pathologie*

Récemment, un nouvel acronyme est venu enrichir le vocabulaire (déjà bien compliqué) des médecins hospitaliers. Pour calculer les nouvelles allocations qui viennent compléter le dispositif de la tarification à l'activité (T2A), le ministère de la Santé a mis en place différents dispositifs : ainsi, les missions d'enseignement, de recherche, de recours et d'innovations (MERRI) et les missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation (MIGAC) permettent d'attribuer des subventions complémentaires aux établissements assurant des activités non comptabilisées par la T2A. Pour calculer les montants alloués aux établissements dans le cadre des MERRI à partir de l'évaluation des publications scientifiques, le ministère a choisi d'utiliser un logiciel de biométrie mis au point en 2002 par le CHRU de Lille : le système d'interrogation, de gestion et d'analyse des publications scientifiques (SIGAPS) [1]. Le principe de ce logiciel est d'automatiser le processus de recensement et d'analyse des références bibliographiques d'un individu, d'une équipe ou d'un établissement. Ainsi, SIGAPS extrait automatiquement tous les articles présents sur la base de données bibliographiques Medline. Après validation de l'auteur (pour éviter les homonymes), SIGAPS calcule un score basé sur le concept d'*impact factor* (IP) « relatif » selon les spécialités. Cela a pour but de compenser le très haut poids des IP des revues de certaines disciplines (plus de 10 d'IP pour les revues phares de cardiologie, de gastroentérologie ou de cancérologie, par exemple) vis-à-vis de disciplines moins « médiatiques » où l'IP de la meilleure revue est inférieur à 3. Ainsi, au sein de chaque spécialité, les revues sont classées selon leurs IP respectifs en cinq groupes (A, B, C, D, E) et revues non classées (NC). La catégorie de A à E est déterminée en fonction des percentiles de l'IP des revues d'une discipline :

- A : pour les revues ayant un IP supérieur au 90<sup>e</sup> percentile (les 10 % des meilleures revues en termes d'IP d'une discipline ; par exemple, *Am J Pathol* classée première dans notre discipline avec un IF à 5,917) ;
- B : pour les revues ayant un IP entre le troisième quartile (75 %) et le 90<sup>e</sup> percentile (par exemple, *Mod Pathol* classée huitième avec un IF à 3,753) ;
- C : pour les revues ayant un IP entre la médiane et le troisième quartile ;
- D : pour les revues ayant un IP entre le premier quartile et la médiane ;
- E : pour les revues ayant un IP inférieur au premier quartile.

Les revues indexées dans Medline mais non recensées par Thomson Scientific (certains actes de congrès internationaux, par exemple, le congrès mondial d'informatique médicale Medinfo) sont affectées à la catégorie NC. Cette catégorisation permet d'obtenir un facteur d'impact relatif par discipline. Une pondération chiffrée est ensuite affectée à chaque groupe de revues : quatre points pour les revues classés A (10 % de l'ensemble des revues), deux pour les revues B (15 %) et un pour les revues C, D, E (25 % chacune) et NC. Ensuite, en fonction du rang de signataire de l'auteur (et quel que soit le type de l'article : mise au point, article original, éditorial, lettre, cas clinique, etc.), une autre pondération est

donnée : quatre points pour le premier auteur, trois points pour le second auteur, deux points pour le troisième et le dernier auteur, et un point pour tout autre position de signataire. Ensuite ces deux coefficients sont additionnés : ce qui fait un maximum de huit points pour un premier auteur dans une revue de rang A et un minimum de deux points pour un coauteur dans une revue de rang E ou NC (les *Annales de pathologie* sont classées E). Le score d'un médecin est finalement calculé sur un certain nombre d'années cumulées. À partir du score SIGAPS de chaque médecin, un score est donné à chaque établissement (ce score est modulé en fonction du nombre de médecins affectés à celui-ci).

Avec le score SIGAPS, qui favorise les disciplines « transversales », comme l'anatomie pathologique, et par les jeux des catégories et des pondérations des publications en français, un article publié dans notre revue peut donc rapporter entre cinq et deux points en fonction du rang de signataire de l'auteur : c'est donc bien le moment de publier dans les *Annales de pathologie* !

Cela aura un double effet :

- donner de la matière à notre revue francophone de pathologie ;

- augmenter votre score SIGAPS pour aider votre établissement dans sa quête des financements de type MERRI.

À vos plumes (ou plutôt à vos claviers) !

## Référence

- [1] Devos P, Dufresne E, Renard JM, Beuscart R. SIGAPS: a prototype of bibliographic tool for medical research evaluation. *Stud Health Technol Inform* 2003;95:721–6.

Jean-Christophe Sabourin<sup>a,\*</sup>,  
Stéfan Darmoni<sup>b</sup>

<sup>a</sup> Service de pathologie, CHU-hôpitaux de Rouen,  
1, rue de Germont, 76031 Rouen cedex, France

<sup>b</sup> Équipe CISMeF, fédération de la recherche  
clinique, CHU-hôpitaux de Rouen, 1, rue de  
Germont, 76031 Rouen cedex, France

\* Auteur correspondant.

Adresse e-mail :

jean-christophe.sabourin@chu-rouen.fr

(J.-C. Sabourin).

Disponible sur Internet le 2 juillet 2008